



Blagnac, le 2 février 2022

INFOS NAO

Ca y est, la direction SES a abattu ses dernières cartes !

Une politique salariale qui reste uniquement à la hauteur de l'inflation.

Une politique salariale qui ne veut pas mettre en place d'augmentation générale pour les cadres, qui détermine un seuil minimum de 1% pour ceux qui seront élu pour percevoir l'augmentation individuelle....

Une politique salariale qui, pour les non cadres, n'ira pas jusqu'au maximum possible prévu par l'accord « sortie de crise » du groupe Safran, autrement dit 1.4%

Une politique salariale qui, après 4 ans passés à ne rien percevoir pour beaucoup de salarié(e)s, se dévoile trop timide alors que certaines autres entités du groupe proposent des répartitions d'enveloppes NAO plus ambitieuses.

Notre Direction nous rappelle sans cesse que nous appartenons au groupe Safran et qu'il existe des règles à suivre, mais pour les NAO, les avantages sociaux, ou d'autres accords, on ne peut pas atteindre les sommets des autres entités.

L'entité SES devrait-elle rester le parent pauvre ?

Voici la proposition de la Direction :

	Non cadres	Cadres
AG	1,30%	
AI	1,23%	2,80%
Effet PA	0,27%	
Budget spécifique	0,20%	0,20%
Total	3,00%	3,00%

- Talon AG non-cadres
32 euros.
- Minimum AI cadres
1% pour ceux qui l'auront !
- Maintien des CESU tels qu'ils sont à ce jour.

Si vous rencontrez un problème ou des difficultés, n'hésitez pas nous contacter pour vous soutenir et vous accompagner.

Les élu(e)s **CGT SENS**
cgt.sens@gmail.com

jean-philippe.py@safrangroup.com; noemie.cayron@safrangroup.com;
gwladys.combes@safrangroup.com; eric.hartweg@safrangroup.com

La **CGT** a demandé une valeur talon égale à 70 eu pour les non-cadres et les cadres → ce sera 32 eu



La **CGT** a demandé que cette même valeur soit également le minimum pour les cadres → ce sera 1% mini pour ceux qui l'auront



La **CGT** a demandé une AG au maximum du cadrage de l'accord sortie de crise, soit 1,4% → ce sera 1,3%



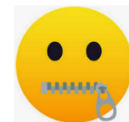
La **CGT** a demandé que le calcul de la prime d'ancienneté soit indexé sur la base du salaire et non du minima conventionnel.

→ ce sera Non !



La **CGT** a demandé que le calcul de la prime des 20 ans et plus d'ancienneté, soit identique pour les ex-Teuchos comme celles des ex-DIT, et des ex-TI.

→ ça coûterait trop cher, sans même faire l'étude !!



Pour toutes ces raisons la **CGT SENS** n'ayant pas pu obtenir les avancées qu'elle souhaitait, ne se portera pas signataire de la politique salariale 2022.

Vos élus **CGT SENS**

Si vous rencontrez un problème ou des difficultés, n'hésitez pas nous contacter pour vous soutenir et vous accompagner.

Les élu(e)s **CGT SENS**
cgt.sens@gmail.com

jean-philippe.py@safrangroup.com; noemie.cayron@safrangroup.com;
gwladys.combes@safrangroup.com; eric.hartweg@safrangroup.com